

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique

Direction générale de la prévention des risques

Arrêté du 13 janvier 2022

Portant nomination à la commission inter-filières de responsabilité élargie des producteurs

NOR : TREP2139019A

(Texte non paru au Journal officiel)

Par arrêté de la ministre de la transition écologique en date du 13 janvier 2022, sont nommés membres de la commission inter-filières de responsabilité élargie des producteurs :

1° Au titre du collège des producteurs des catégories de produits soumis à responsabilité élargie des producteurs :

- M. Théo Farge, suppléant, représentant de la Confédération des petites et moyennes entreprises, en remplacement de Mme Dao Melacca-Nguyen ;

2° Au titre du collège des associations de protection de l'environnement agréées en application de l'article L. 141-1, des associations de défense des consommateurs agréées en application de l'article L. 811-1 du code de la consommation et des associations reconnues d'utilité publique dans le domaine de l'économie sociale et solidaire :

- Mme Catherine Mechkour-Di Maria, suppléante, représentante de la Chambre française de l'économie sociale et solidaire, en remplacement de M. Martin Bobel ;

- M. Christophe Diaz, suppléant, représentant de la Chambre française de l'économie sociale et solidaire, en remplacement de M. Laurent Pinet ;

3° Au titre du collège des opérateurs de la prévention et de la gestion des déchets, y compris de l'insertion ou de l'économie sociale et solidaire :

- Mme Clarisse Frapier, suppléante, représentante de l'Alliance Recyclage, en remplacement de Mme Sandra Folio.